

Communiqué de presse



VILLE DE VICHY

Année scolaire 2015/2016

Inscriptions scolaires

Du 7 au 30 avril 2015

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Qui ?

L'inscription est obligatoire :

- pour l'entrée en maternelle ou en CP
- pour les enfants inscrits dans une école vichyssoise et qui changent d'école

☛ *Les enfants inscrits dans une école vichyssoise qui passent dans une classe supérieure (autre qu'en CP) n'ont pas à refaire leur inscription scolaire*

Quand ?

Du **mardi 7 avril au jeudi 30 avril 2015** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

☛ *Pour limiter les temps d'attente, il est recommandé de prendre rendez-vous auprès de l'Espace Ecoles de la Mairie au 04 70 30 17 25.*

Pièces obligatoires

- le **livret de famille** (ou extrait d'acte de naissance de l'enfant)
- le **carnet de santé** de l'enfant
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (*pour toute domiciliation sur Vichy*) ou le cas échéant, un justificatif de travail attestant d'une activité professionnelle sur la commune de Vichy
- le **jugement**, en cas de divorce ou de séparation

Où s'inscrire ?

à l'Espace Ecoles – Mairie de Vichy (au rez-de-chaussée)

Pour faciliter vos démarches, une préinscription en ligne est possible sur <http://familles.ville-vichy.fr>, elle est ouverte du **7 avril au 30 avril**. Pour cela vous devez vous connecter à votre compte personnel avec vos identifiants ou créer votre compte famille. Afin de valider définitivement cette préinscription, vous devez obligatoirement venir la confirmer en mairie avec les pièces nécessaires.

Espace Ecoles

rez-de-chaussée de la Mairie
Place de l'Hôtel de Ville

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 04 70 30 17 25

<http://familles.ville-vichy.fr>

Contacts presse

VILLE DE VICHY / DIRECTION DE
LA COMMUNICATION

Dominique Lagrange

04 70 30 17 02

Marie-Bénédicte Reynard

04 70 30 55 12

communication@ville-vichy.fr

www.ville-vichy.fr

INSCRIPTIONS A LA CANTINE ET AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les familles qui désirent que leur(s) enfant(s) prenne(nt) leurs repas du midi au restaurant de l'école ou fréquente(nt) les accueils du matin et/ ou du soir se verront remettre un formulaire d'inscription lors de leur inscription à l'école.

☛ *Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits et qui souhaitent leur réinscription pour la prochaine rentrée, un formulaire leur sera transmis par l'intermédiaire de l'école au mois de juin.*

LES ECOLES VICHYSOISES

La Ville de Vichy assure la gestion de 12 écoles maternelles ou élémentaires qui sont proposées aux Vichyssois selon leur lieu de domiciliation.

Dans le cadre de **son programme de rénovation des écoles qui a vu la réfection complète de l'école maternelle Lyautey**, la Ville de Vichy étudie actuellement le programme des travaux pour **la rénovation et la mise aux normes du groupe scolaire Sévigné-Lafaye** (situé à proximité de l'Hôtel de Ville).

En concertation avec l'Éducation nationale et afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'année scolaire 2015-2016, les classes de l'école maternelle Sévigné seront déplacées dès septembre 2015 (2 classes à la maternelle Lyautey et 1 à la maternelle Châteaudun). Chaque famille d'enfants inscrits à Sévigné sera reçue par le service des Affaires scolaires afin d'examiner les solutions les plus adaptées.